BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - **VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE**

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-292

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues rue Franche à l'occasion de travaux de peinture de la borne escamotable,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le lundi 12 mai 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er **– La circulation** de tous véhicules ou engins à deux roues **sera interdite le lundi 12 mai 2025 de 08h à 12h:**

- **Rue Franche**, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de Bayeux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 10 10 10 - voirie@mairie-bayeux.fr

www.bayeux.fr